

CHINE

La campagne de répression menée contre les Ouïghours sous le couvert de la lutte contre le « terrorisme » doit cesser

Index AI : ASA 17/012/02

Embargo : 22 mars 2002 (11 h 00 GMT)

« Depuis le 11 septembre, le gouvernement a intensifié la campagne de répression extrêmement dure qu'il mène au nom de la lutte contre le "terrorisme" contre les Ouïghours qui s'opposent au régime chinois et autres individus accusés de "séparatisme" », a déclaré ce jour (vendredi 22 mars 2002) Amnesty International dans un nouveau rapport.

Ce document décrit les nouvelles dispositions antiterroristes intégrées dans la législation chinoise, ainsi que la campagne de répression contre les « activités terroristes, séparatistes et religieuses illégales » menée actuellement dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang.

« Le gouvernement chinois affirme que les individus qu'il accuse de "séparatisme ethnique" sont liés à des "terroristes" internationaux, et a demandé le soutien de la communauté internationale dans le cadre de sa politique de répression. Or, les autorités chinoises utilisent la notion très subjective de "terrorisme" pour justifier l'arrestation d'un large éventail de personnes, dont certaines ont peut-être eu pour seul tort de pratiquer leur religion ou de défendre leur culture », a fait observer Amnesty International.

L'organisation appelle la communauté internationale à saisir l'occasion que lui offre la session annuelle de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, à Genève, pour exhorter les autorités chinoises à ne pas justifier des violations des droits humains en invoquant la « guerre contre le terrorisme ».

Bien que les actes « terroristes » commis dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang aient été des plus rares ces

dernières années, les autorités ont appréhendé des milliers de personnes au cours des six derniers mois, et adopté de nouvelles dispositions limitant l'exercice de la liberté de religion et des droits culturels. Certains individus ont été condamnés à de longues peines d'emprisonnement, tandis que d'autres ont été exécutés.

Le clergé islamique fait l'objet d'une étroite surveillance et de mesures d'« éducation politique ». Selon des sources officielles, à la fin de l'année dernière, 8 000 imams avaient été « formés » afin d'avoir « une meilleure compréhension de la politique du parti en matière ethnique et religieuse ». Certains religieux musulmans ont été arrêtés pour avoir enseigné le Coran.

Le jeûne durant le mois saint du Ramadan a été interdit dans les écoles, les hôpitaux et les bâtiments administratifs. Un enseignant de Khotan a indiqué que les étudiants risquaient d'être expulsés s'ils refusaient de rompre leur jeûne. Par ailleurs, des mosquées ont été fermées parce qu'elles se trouvaient à proximité d'écoles et qu'elles avaient, selon les autorités, une « mauvaise influence » sur les jeunes.

Au début de l'année, cette campagne de répression s'est élargie à d'autres catégories socioprofessionnelles. Des « séminaires d'étude » ont été créés pour des personnes occupant des postes clés dans les domaines de la littérature et de l'art, des médias, de la gestion culturelle et de la recherche en sciences sociales, entre autres. « Toutes les formes de dissidence ou d'opposition potentielles, y compris l'expression pacifique d'opinions dans des poèmes, des chansons, des livres, des tracts et des lettres, ou sur internet, sont visées », a indiqué Amnesty International.

Les informations recueillies font état de peines prononcées contre des « séparatistes » au cours de « rassemblements de condamnation publique ». Certains auraient été condamnés à mort et exécutés

immédiatement après ces rassemblements. Le rapport d'Amnesty International mentionne plusieurs cas, notamment celui de 12 Ouïghours condamnés le 15 octobre 2001 à des peines allant de cinq ans d'emprisonnement à la peine capitale. Deux d'entre eux ont été tués dans la foulée.

Le document de l'organisation décrit également avec précision les modifications apportées récemment à la législation pénale. Les nouvelles dispositions adoptées élargissent le champ d'application de la peine capitale et pourraient déboucher sur la criminalisation d'activités pacifiques, notamment de l'exercice des libertés d'expression et d'association.

L'appartenance à une « *organisation terroriste* » constitue désormais une infraction pénale, mais dans la mesure où ce terme n'est aucunement défini, il peut être interprété comme faisant référence à des mouvements politiques d'opposition ou à des groupes religieux.

Amnesty International formule dans son rapport plusieurs recommandations, demandant en particulier au gouvernement chinois de mettre fin aux violations généralisées des droits humains qui résultent de la campagne de répression politique menée actuellement dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang. L'organisation appelle par ailleurs les autres États à s'abstenir de renvoyer en Chine toute personne accusée d'entretenir des liens avec un quelconque mouvement islamiste radical, celle-ci risquant fort d'être torturée ou condamnée à mort à son retour.

Complément d'information

Dans le cadre de la campagne de répression politique menée sans relâche depuis dix ans dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang, les autorités ont arrêté des dizaines de milliers de personnes et maintenu nombre d'entre elles en détention dans le plus grand secret, empêchant toute enquête indépendante sur ces affaires, tout en divulguant périodiquement des informations

sélectionnées sur quelques unes des personnes ayant fait l'objet de poursuites judiciaires. Nombre des individus traduits en justice ont été détenus au secret pendant des mois d'affilée, soumis à la torture, et condamnés au terme de procès d'une flagrante iniquité, qui se sont déroulés pour la plupart soit en secret, soit devant des foules nombreuses réunies dans le cadre de « *rassemblements de condamnation publique* ». Dans ce contexte, on peut légitimement douter de la crédibilité des allégations du gouvernement chinois concernant ceux qu'il accuse d'être impliqués dans des activités « *terroristes* ». ●

Pour obtenir un exemplaire du rapport d'Amnesty International, veuillez contacter Mark Allison à l'adresse suivante :

mallison@amnesty.org

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web :

<http://www.amnesty.org>